



Vol à l'étalage, qu'est ce que je risque ?

Par **John123**, le **21/12/2010 à 15:27**

Bonjour, je m'appelle John et je suis majeur. Je suis allé dans un hypermarché connu (de nom commençant par un C et se terminant par un R, pour ne pas cité de nom) et j'ai commis un vol à l'étalage de 6€ (honte à moi je sais). J'ai été en caisse et un vigile est venue me chercher et m'a emmené dans une petite salle avec une caméra. Ils étaient 2, et j'ai avoué avoir fait cela. J'ai du signé une feuille précisant que je reconnaissais les faits et payé ... sinon c'était la police et je n'avais pas trop envie de cela. Un vigile a pris ma carte d'identité et a recopier des infos sur cette fameuse feuille, mais ma carte d'identité est à la mauvaise adresse. L'un d'eux m'a demander si j'habitais bien ici et j'ai répondu que oui (mais c'est faux). J'ai aussi souvenir que l'un d'eux m'a dit qu'il allait envoyé le papier à la justice. Après je suis sortie de la salle, j'ai payé (comme précisé avant) et ils m'ont laissé partir du magasin.

Je précise que c'est la première fois que je fais cela.

J'ai peur pour mon casier judiciaire, ma famille, mes études et mon futur travaille.

Que pensez-vous qu'il puisse m'arriver ?

Je ne voudrais pas que mes proches l'apprennent.

Merci énormément d'avance à toutes les réponses pouvant m'aider.

Par **Claralea**, le **21/12/2010 à 23:40**

Bonsoir, ils vous ont fait signer une plainte simplifiée qui va etre envoyée au procureur. Si c'est la première fois que cela vous arrive, pour 6 euros que vous avez en plus réglé, soit la plainte est classée sans suite, soit vous avez un simple rappel à la loi. Qui lui, risque de vous etre envoyée à votre ancienne adresse, donc vos parents ne tomberont pas dessus

Par **John123**, le **22/12/2010 à 00:12**

Merci beaucoup de ta réponse Claralea =)

Pourrais-tu rentrer un peu dans les détails s'il te plaît, car je ne m'y connais pas du tout.

Une plainte sans suite, c'est que la société et le procureur s'en foute et on fait comme si il n'y

avait rien eu, et tout est effacé (ou il reste toujours une trace ?)

Qu'est ce qu'un rappel à la loi ?

Et dernière question, si le courrier du rappel à la loi leur reviens (motif : n'habite plus à l'adresse indiqué) ils feront quoi ? Ils me chercheront ?

Merci d'avance

Par **Claralea**, le **22/12/2010** à **01:22**

Une plainte classée sans suite, c'est une plainte pour laquelle le procureur ne demande pas d'enquete (en l'occurrence pour un vol à 6 euros et payé de surcroit). Cela veut dire que l'action publique est éteinte et qu'il n'y aura pas de poursuites pénale.

Quant au courrier, meme s'il revient, ils ne vont pas faire des recherches pour 6 euros remboursés, les tribunaux sont débordés, ils ont autres choses à faire.

Par contre, la plainte est fichée, dans un fichier appelé le STIC et qui comprend tout et n'importe quoi, n'importe qui peut se retrouver fiché là dedans, il est considéré comme faux à 80%. Donc, ne recommence pas, parce que là on saura que tu as déjà volé et tu pourrais te prendre une amende et des travaux d'interets generaux la prochaine fois.

Par **John123**, le **22/12/2010** à **07:43**

D'accord d'accord.

Et bien écoute franchement je te remercie grandement pour ton aide Claralea, cela me rassure bien, et je ne suis pas prêt de recommencer !

Je te souhaite une bonne continuation, une bonne journée, et de bonnes fêtes de fin d'années
=)

Cordialement

Par **pggn**, le **23/12/2010** à **09:17**

Bonjour, il m'est arrivé la meme chose avec une amie. Nous sommes tous 2 majeurs.

Nous avons volé chacun 2 articles.

A nous 2 on en a eu pour 25 euros. les vigiles sont venus nous chercher , on pris notre carte d'identité nous ont fait signer la declaration puis nous avons ete payer ces articles et ils nous ont laisser partir sans avoir eu a faire a la police.

Qu'allons nous risquer ???

Et allons nous recevoir un courrier ?